

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025-46

DON DE [REDACTED]

Le Maire de la Commune de THIERS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 5 en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que [REDACTED] souhaite faire don à la Ville de THIERS d'un ensemble d'archives coutelières, issues d'un fonds d'archives de la famille BEAUJEU, originaire de la commune de Celles-sur-Durolle, donné par Madame [REDACTED] à Monsieur [REDACTED] en 1995 ;

**Considérant** que ces pièces représentent un réel intérêt historique pour la Ville de THIERS ;

**Considérant** que [REDACTED] renonce à la propriété de ces pièces ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1**

- D'accepter le don proposé par [REDACTED] à la Ville de THIERS, d'un ensemble d'archives coutelières relatives à l'histoire de la famille BEAUJEU, originaire de la commune de Celles-sur-Durolle.
- D'accepter que ces archives privées, déposées par le Donateur au musée de la Coutellerie de Thiers, deviennent la propriété de la Ville de Thiers afin d'être intégrées aux fonds d'archives du musée de la Coutellerie

**ARTICLE 2**

La présente décision :

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le 19 juin 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER